

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 21 juillet 2023
N° de dossier : 330482.00001/10510

Christian Leblanc
Direct +1 514 397 7545
cleblanc@fasken.com

PAR COURRIEL

Madame Chantal Carbonneau, registraire
Cour suprême du Canada
301, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0J1

Objet : *Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation, et al. c. Sa Majesté le Roi, et al.*
Cause : 40371

Chère Madame Charbonneau,

La présente lettre vise à vous faire part de la position des Appelantes, Société Radio-Canada, La Presse inc., Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i), La Presse Canadienne, MediaQMI Inc. et Groupe TVA Inc., sur les dix (10) interventions proposées à savoir :

- 1) l'Association canadienne des avocats musulmans (ACAM);
- 2) l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense & l'Association des avocats de la défense de Montréal, Longueuil et Laval (AQAAD & AADM);
- 3) l'Association canadienne des libertés civiles/Canadian Civil Liberties Association (CCLA)
- 4) le Barreau du Québec;
- 5) la Canadian Media Lawyer Association (CMLA)
- 6) le Centre For Free Expression (CFE)
- 7) le Procureur général du Canada/Attorney General of Canada (AGC)
- 8) le Procureur général de l'Ontario/Attorney General of Ontario (AGO)
- 9) les Procureurs généraux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta/Attorney General of British Columbia and of Alberta (AGBC & AGA)
- 10) la Société des plaideurs/Advocates Society



FASKEN

Les Appelantes ne s'opposent pas à ces interventions et s'en remettent à la Cour quant à celles-ci.
Veuillez agréer, Madame Charbonneau, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Christian Leblanc

Cc *Parties au dossier*

Pierre Landry, correspondant pour le Procureur général du Québec
Maxime Roy, procureur pour Lucie Rondeau, en sa qualité de juge en chef de la Cour du Québec
Yavar Hameed, correspondant pour l'Association canadienne des avocats musulmans (ACAM);
Mairi Springate, procureure pour l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense & l'Association des avocats de la défense de Montréal, Longueuil et Laval (AQAAD & AADM);
Adam Goldenberg, procureur pour l'Association canadienne des libertés civiles/Canadian Civil Liberties Association (CCLA)
Sylvie Champagne, procureure pour le Barreau du Québec;
Marie-France Major, correspondante pour la Canadian Media Lawyer Association (CMLA)
Marie-France Major, correspondante pour le Centre For Free Expression (CFE)
Christopher M. Rupar, procureur pour le Procureur général du Canada/Attorney General of Canada (AGC)
Katie Doherty, procureure pour le Procureur général de l'Ontario/Attorney General of Ontario (AGO)
D. Lynne Watt, correspondante pour le Procureur général de l'Alberta/Attorney General of Alberta (AGA)
Matthew Estabrooks, correspondant pour le Procureur général de la Colombie-Britannique/Attorney General of British Columbia (AGBC)
Bernard Amyot, Ad. E., procureur pour la Société des plaideurs/Advocates Society